



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/44/INF/1/Add.2
14 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
PREMIERE COMMISSION

DOCUMENTS DE LA PREMIERE COMMISSION

Note du Secrétariat

Additif*

UN LIBRARY

DEC 19 1989

UN/SA COLLECTION

* Le présent additif est une mise à jour des documents A/C.1/44/INF/1 et Add.1 et comprend les documents publiés au 14 décembre 1989.

1. Documents se rapportant aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission (points 49 à 73 et 151)

Point 49 de l'ordre du jour : Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)

A/44/771 - Rapport de la Première Commission

Point 50 de l'ordre du jour : Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales

A/44/772 - Rapport de la Première Commission

Point 51 de l'ordre du jour : Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

A/44/773 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.25/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau", présenté le 15 novembre 1989 par les pays ci-après : Afghanistan, Bahamas, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Costa Rica, Egypte, El Salvador, Equateur, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamarihiya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

Point 52 de l'ordre du jour : Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Conférence du désarmement

A/44/774 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.50/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires" présenté le 15 novembre 1989 par les pays ci-après : Australie, Autriche, Barbade, Brunéi Darussalam, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Fidji, Finlande, Grèce, Iles Salomon, Irlande, Islande, Japon, Malaisie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Singapour, Suède, Thaïlande, Vanuatu et Zaïre

Point 53 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

A/44/775 - Rapport de la Première Commission

A/44/700-S/20934 - Lettre datée du 31 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les textes du Communiqué final de la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenue le mercredi 4 octobre 1989 au Siège de l'ONU, et de la Déclaration relative au sort de la minorité turco-musulmane en Bulgarie, publiée par la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères sur la situation, qui s'est tenue au Siège de l'ONU le même jour

Point 54 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

A/44/776 - Rapport de la Première Commission

Point 55 de l'ordre du jour : Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

A/44/77 - Rapport de la Première Commission

Point 56 de l'ordre du jour : Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires

A/44/778 - Rapport de la Première Commission

Point 57 de l'ordre du jour : Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires

A/44/779 - Rapport de la Première Commission

Point 58 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

A/44/780 - Rapport de la Première Commission

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

A/44/781 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.53/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique", présenté par le Kenya le 10 novembre 1989

A/C.1/44/L.53/Rev.3 - Projet de résolution révisé, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique", présenté par le Kenya le 14 novembre 1989

A/C.1/44/L.65 - Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique : incidences sur le budget-programme du projet de résolution

A/C.1/44/L.53/Rev.3 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Point 60 de l'ordre du jour : Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement

A/44/782* - Rapport de la Première Commission

Point 61 de l'ordre du jour : Réduction des budgets militaires

A/44/783 - Rapport de la Première Commission

A/44/838-S/21003 - Lettre datée du 1er décembre 1989, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Italie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/44/L.44/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Budgets militaires, présenté le 14 novembre 1989 par les pays ci-après : Allemagne, République fédérale d', Cameroun, Danemark, Gabon, Italie, Luxembourg, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques

Point 62 de l'ordre du jour : Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

A/44/561/Add.2 - Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : rapport du Secrétaire général

A/44/784 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.38/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", présenté le 15 novembre 1989 par les pays ci-après : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Malaisie, Mongolie, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Viet Nam

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/44/L.47/Rev.1 - Projet de résolution intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques", présenté le 15 novembre 1989 par les pays ci-après : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Thaïlande, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques

Point 63 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

A/44/785 - Rapport de la Première Commission

A/44/87/Add.7 - Notification des essais nucléaires : note du Secrétaire général

A/44/444/Add.3 - Transferts internationaux d'armes : rapport du Secrétaire général

A/C.1/44/L.13/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique" présenté par la Chine le 10 novembre 1989

A/C.1/44/L.20/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique", présenté par le Danemark le 14 novembre 1989

A/C.1/44/L.22/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement", présenté par le Cameroun, la République socialiste soviétique d'Ukraine et la Tchécoslovaquie le 10 novembre 1989

A/C.1/44/L.26/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe" présenté le 14 novembre 1989 par l'Allemagne, République fédérale d', l'Autriche, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg et la Suède

A/C.1/44/L.55/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par le Kenya et la Roumanie le 16 novembre 1989

A/C.1/44/L.55/Rev.1* - Projet de résolution révisé, intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par le Kenya et la Roumanie le 17 novembre 1989

A/C.1/44/L.56/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional" présenté le 15 novembre 1989 par les pays suivants : Bangladesh, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Iran (République islamique d'), Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Roumanie et Uruguay

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/44/L.56/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional" présenté le 16 novembre 1989 par les pays suivants : Bangladesh, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Iran (République islamique d'), Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Roumanie et Uruguay

a) Notification des essais nucléaires

A/44/87/Add.7 - Notification des essais nucléaires : note du Secrétaire général

b) Relation entre le désarmement et le développement

c) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques

d) Désarmement classique

A/C.1/44/L.13/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique", présenté par la Chine le 10 novembre 1989

A/C.1/44/L.20/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique" présenté par le Danemark le 14 novembre 1989

A/C.1/44/L.26/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe", présenté le 14 novembre 1989 par l'Allemagne, République fédérale d', l'Autriche, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg et la Suède

e) Désarmement nucléaire

f) Informations objectives sur les questions militaires

g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement

A/C.1/44/L.22/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement", présenté le 10 novembre 1989 par le Cameroun, la République socialiste soviétique d'Ukraine et la Tchécoslovaquie

h) Transferts internationaux d'armes

A/44/444/Add.3 - Transferts internationaux d'armes : rapport du Secrétaire général

i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement

j) Armements navals et désarmement

k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles

1) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement

m) Désarmement classique à l'échelon régional

A/C.1/44/L.56/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional" présenté le 15 novembre 1989 par les pays ci-après : Bangladesh, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Iran (République islamique d'), Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Roumanie et Uruguay

A/C.1/44/L.56/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Désarmement classique à l'échelon régional" présenté le 16 novembre 1989 par les pays ci-après : Bangladesh, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Iran (République islamique d'), Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République dominicaine, Roumanie et Uruguay

n) Déversement de déchets radioactifs

A/C.1/44/L.55/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté le 16 novembre 1989 par le Kenya et la Roumanie

A/C.1/44/L.55/Rev.1* - Projet de résolution révisé, intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté le 17 novembre 1989 par le Kenya et la Roumanie

Point 64 de l'ordre du jour : Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A/44/786 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.40/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Gel des armements nucléaires" présenté le 13 novembre 1989 par l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie et la Suède

A/C.1/44/L.63/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, présenté le 14 novembre 1989 par les pays ci-après: Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka et Yemen démocratique

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/44/L.64/Rev.1 - Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie; Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/44/L.63/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

a) Désarmement régional : rapport du Sous-Secrétaire général

b) Désarmement et sécurité internationale

c) Gel des armements nucléaires

A/C.1/44/L.40/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Gel des armements nucléaires" présenté le 13 novembre 1989 par l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie et la Suède

d) Campagne mondiale pour le désarmement

e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

A/C.1/44/L.63/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes", présenté le 14 novembre 1989 par les pays suivants : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d') Japon, Kenya, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka et Yémen démocratique

A/C.1/44/L.64/Rev.1 - Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie; Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/44/L.63/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général

h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie

A/C.1/44/L.63/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, présenté le 14 novembre 1989 par les pays ci-après : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d') Japon, Kenya, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka et Yémen démocratique

A/C.1/44/L.64/Rev.1 - Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie; Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/44/L.63/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

A/C.1/44/L.63/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes" présenté le 14 novembre 1989 par les pays ci-après : Bangladesh, Chine, Iran (République islamique d') Japon, Kenya, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka et Yémen démocratique

A/C.1/44/L.64/Rev.1 - Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie; Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/44/L.63/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Point 65 de l'ordre du jour : Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale

A/44/787 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.41/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", présenté le 14 novembre 1989 par les pays suivants : Hongrie, Inde, Indonésie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sri Lanka, Tchécoslovaquie et Venezuela

A/C.1/44/L.41/Rev.2 - Projet de résolution révisé, intitulé "Les progrès scientifique et technique et leurs incidences sur la sécurité internationale", présenté le 15 novembre 1989 par les pays suivants : Hongrie, Inde, Indonésie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sri Lanka, Tchécoslovaquie et Venezuela

A/C.1/44/L.46/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "La science et la technique au service du désarmement", présenté par le Mexique, la République démocratique allemande, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la Tchécoslovaquie le 14 novembre 1989

Point 66 de l'ordre du jour : Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

A/44/788 - Rapport de la Première Commission

A/44/838-S/21006 - Lettre datée du 1er décembre 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Italie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/44/L.8/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 14 novembre 1989 par les pays suivants : Autriche, Bahreïn, Belgique, Cameroun, Chine, Costa Rica, Danemark, Haïti, Indonésie, Nigéria, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Togo et Zaïre

a) Rapport de la Commission du désarmement

A/C.1/44/L.8/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 14 novembre 1989 par les pays suivants : Autriche, Bahreïn, Belgique, Cameroun, Chine, Costa Rica, Danemark, Haïti, Indonésie, Nigéria, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Togo et Zaïre

b) Rapport de la Conférence du désarmement

c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement

d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement

e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement

g) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire

h) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire

i) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

j) Prévention d'une guerre nucléaire

k) Semaine du désarmement

l) Programme global de désarmement

m) Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement

Point 67 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

A/44/789 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.33/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", présenté par la Yougoslavie le 29 novembre 1989

A/C.1/44/L.66 - Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix : incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/44/L.33 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Point 68 de l'ordre du jour : Armement nucléaire d'Israël

A/44/790 - Rapport de la Première Commission

A/44/700-S/20934 - Lettre datée du 31 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les textes du Communiqué final de la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège de l'ONU le mercredi 4 octobre 1989 et de la Déclaration relative au sort de la minorité turco-musulmane de Bulgarie, publiée par la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au Siège de l'ONU, le même jour

Point 69 de l'ordre du jour : Respect des accords de limitation des armements et de désarmement

A/44/791 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.67 - Projet de résolution, intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement", proposé par le Président le 17 novembre 1989

Point 70 de l'ordre du jour : Question de l'Antarctique

A/44/819 - Rapport de la Première Commission

A/C.1/44/L.68 - Projet de résolution, intitulé "Question de l'Antarctique", présenté par le Lesotho le 17 novembre 1989

A/C.1/44/L.69 - Projet de résolution intitulé "Question de l'Antarctique", présenté par le 20 novembre 1989 par les pays ci-après : Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cameroun, Congo, Ghana, Indonésie, Kenya, Koweït, Lesotho, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

A/C.1/44/L.69* - Projet de résolution intitulé "Question de l'Antarctique" présenté le 21 novembre 1989 par les pays suivants : Antigua et Barbuda, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cameroun, Congo, Ghana, Indonésie, Kenya, Koweït, Lesotho, Malaisie, Mali, Mexique, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Rwanda, Soudan, Sri Lanka, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

Point 71 de l'ordre du jour : Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

A/44/820 - Rapport de la Première Commission

A/44/676 - Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : rapport du Secrétaire général

A/44/838-S/21003 - Lettre datée du 1er décembre 1989, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Italie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/44/L.70 - Projet de résolution, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", présenté le 28 novembre 1989 par l'Algérie, Chypre, la Jamahiriya arabe libyenne, Malte, le Maroc, la Tunisie et la Yougoslavie

Point 72 de l'ordre du jour : Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

A/44/821 - Rapport de la Première Commission

A/44/722 et Add.1 - Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : rapport du Secrétaire général

A/44/75-S/20388, A/44/530-S/20849 - Lettres datées des 10 janvier et 15 septembre 1989, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/44/811-S/20997 - Lettre datée du 21 novembre 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/44/839-S/21004 - Lettre datée du 4 décembre 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/44/L.7/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Création du poste de directeur général à la paix et à la sécurité internationales", présenté par le Cameroun le 13 novembre 1989

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

A/C.1/44/L.71 - Projet de résolution, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", présenté le 28 novembre 1989 par les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Egypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Ouganda, Pakistan, Sri Lanka et Yougoslavie

A/C.4/44/L.71/Rev.1 - Projet de résolution révisé, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", présenté le 29 novembre 1989 par les pays suivants : Algérie, Bangladesh, Egypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Ouganda, Pakistan, Sri Lanka et Yougoslavie

Point 73 de l'ordre du jour : Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies

A/44/822 - Rapport de la Première Commission

Point 151 de l'ordre du jour : Education et information en matière de désarmement

A/44/792 - Rapport de la Première Commission

2. Autres documents de la Première Commission :

A/C.1/44/6/Add.2 et 3 - Liste des membres de la Première Commission : additifs

A/C.1/44/INF/1/Add.1 - Documents de la Première Commission : note du Secrétariat

A/C.1/44/CRP.1 - Récapitulatif des incidences sur le budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 des projets de résolution/projets de décision adoptés par la Première Commission lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, présenté conformément à l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale : note du Secrétariat
